

# « En cour d'appel à Aix pour éviter le non-lieu »

**« Nous craignons que la justice soit en train de poser une chape de plomb sur ce dossier. Cela peut changer si la chambre de l'instruction d'Aix fait droit à notre demande de complément d'expertise. Il faut agir avant que le ciment de l'injustice se fige. Nous sommes prêts à aller jusqu'au dépaysement »,** expliquait hier M<sup>e</sup> Sylvain Pont.

Mardi 10 mars, avec M<sup>e</sup> De Vita, il défendra la requête devant la 12<sup>e</sup> chambre d'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence (notre édition départementale de jeudi). Refusée en décembre par l'instruction grasseoise, elle pose une dizaine de questions qui veulent expliquer les causes du décès par asphyxie d'Hakim Ajimi.

Et donc les responsabilités respectives des policiers qui le maintenaient au sol l'un en posture d'étranglement, comprimant son cou, l'autre appuyant son

genou sur le dos.

C'est là l'une des questions majeures. Car l'expertise précédente donne un rôle prédominant à la compression thoracique. « Minimisée, la compression au niveau du cou apparaissait pourtant comme majeure selon l'autopsie » ajoute M<sup>e</sup> Pont. « Les experts se contredisent. A eux aussi de déterminer les conséquences du menottage à l'avant. Il faudra aussi dire quels éléments attestent de l'agitation d'Hakim, qui aurait justifié cette interpellation « musclée ». Idem pour la chronologie des secours, pour l'instant élastique, et le moment précis du décès, très flou. »

Boubaker Ajimi, le père, a une conviction : « Tous les témoins que les juges ont refusé d'entendre ont décrit son agonie. Il n'est pas mort dans le parking du commissariat, mais sur le coup, là où il a été interpellé, à 200 m de la maison »